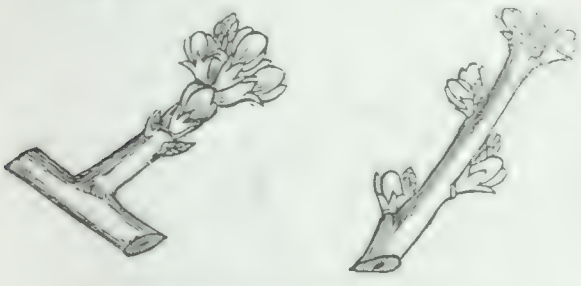
plus que leur part légitime de la sève, affament le pêcher et le font dépérir quand on les laisse s'emporter sans y mettre obstacle; mais comme rien n'est plus facile que de s'opposer à leur accroissement, on n'en voit jamais sur un espalier bien tenu.

H. — *Branches à fruit.*

Tous les bourgeons de l'année, même les bourgeons anticipés, quand on les a laissé subsister, deviennent des branches à fruit; entre les divers membres de la charpente d'un espalier en bon état, il ne doit y avoir que des branches à fruit (*fig.* 234).

*Fig.* 235, 234.



I. — *Branches de remplacement.*

Il est dans la nature des branches à fruit du pêcher, ainsi que nous l'avons dit, de ne porter fruit qu'une seule fois à la même place, de sorte que, si on les laissait se prolonger, toute leur partie inférieure resterait dégarnie de fleurs et de feuillage. Les branches de remplacement obvient à cet inconvénient; on les ménage de manière à n'avoir jamais sur un pêcher une branche à fruit de plus de 18 à 20 mois, qu'on supprime après qu'elle a donné sa récolte. On désigne quelquefois sous le nom de *coursons* ou *branches coursonnes*, les branches sur lesquelles naissent chaque année les branches à fruit et leurs branches de remplacement; mais ce nom doit être réservé pour la vigne (*voir* Vigne).

J. — *Bouquets ou cochonnets.*

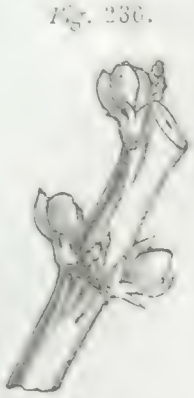
Ce sont les plus précieuses des productions fruitières du pêcher; ces petites branches sur lesquelles naissent en général les plus beaux fruits de chaque arbre, y sont toujours en trop petit nombre; elles se distinguent par leur œil terminal, qui, au lieu de donner naissance à un bourgeon de prolongement, forme seulement une rosette de feuilles (*fig.* 235).

§ IV. — Coupe : emploi des instruments.

La serpette (*fig.* 62), le sécateur (*fig.* 63 à 65), et quelquefois, pour le retranchement des grosses branches, la scie à main (*fig.* 72), sont les seuls instruments nécessaires pour la taille du pêcher. Une bonne serpette, bien affilée, est toujours le meilleur de tous les outils pour cette opération; sa supériorité sur le sécateur est incontestable; tout l'avantage du sécateur consiste dans la plus prompte expédition de la besogne; aussi ne doit-on l'employer qu'en cas d'absolue nécessité, quand le temps presse et qu'il n'y a pas moyen de s'en passer. Indépendamment de la coupure, le sécateur exerce sur la branche une pression qui l'endommage toujours plus ou moins. Quand on est forcé de recourir au sécateur pour la taille du pêcher, il faut avoir plusieurs de ces instruments de rechange, afin qu'ils soient fréquemment repassés : plus ils coupent, moins ils nuisent aux arbres. Les scies de différentes grandeurs pour la suppression des membres morts ou endommagés sont plus nuisibles encore que le sécateur, quoiqu'on soit forcé de s'en servir; elles ne coupent qu'en déchirant les tissus; leur action ne peut manquer d'être funeste au pêcher, si l'on ne se hâte d'en prévenir les fâcheux effets. Le meilleur moyen, c'est de ne pas laisser prendre l'air à la plaie faite par la scie, mais de la *parer* sans retard avec une serpette bien tranchante, et de la recouvrir aussitôt d'onguent de Saint-Fiacre ou de cire à greffer (*voir* p. 69). Toute contusion ou déchirure faite, pendant la taille, sur l'écorce du pêcher par la maladresse du jardinier peut occasionner à l'arbre des blessures mortelles. La surface des coupes doit, autant que possible, regarder la surface du mur.

Le sens dans lequel la coupe est effectuée exerce une grande influence sur la santé du pêcher; la serpette agit tous les ans sur tous les rameaux à fruit et à bois; il en résulte des centaines de plaies qui, selon leur plus ou moins d'obliquité, peuvent différer de plus d'un tiers pour l'étendue de leurs surfaces. On comprend quelle action doit avoir sur toute l'économie du pêcher une si grande étendue de plaies vives exposées à l'action de l'air, et leur plus ou moins prompte cicatrisation. Plus la coupe est oblique, plus la plaie est grande, sa distance de l'œil et son obliquité sont déterminées par la force du rameau retranché; il ne faut pas qu'il reste au-dessus de l'œil un chicot de bois mort qui, ne pouvant être recouvert par l'écorce, nécessiterait une seconde plaie l'année suivante; c'est ce qui a lieu quand la coupe est trop éloignée de l'œil. Lorsque l'obliquité de la coupe prolonge la plaie jusque derrière l'œil, la sève qui doit le nourrir s'évapore à son détriment. La *fig.* 236 montre la distance et

*Fig.* 236.



l'obliquité convenables pour une branche à fruit de grosseur moyenne.

A l'aide de ces indications et d'un peu d'habitude, il est aisé d'opérer convenablement.